

DECISION N° 82-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230327-DAJ-DEC-23-107-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Publication : 28/03/2023

portant validation du devis de la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST HAUTE NORMANDIE pour 5 007,00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST HAUTE NORMANDIE en date du 30/01/2023.

Considérant que la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST HAUTE NORMANDIE propose l'offre technique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST HAUTE NORMANDIE, pour la réalisation du renforcement de diamètre sur canalisation d'eau potable rue du Val Monard d'un montant de 5 007,00 € HT.

Bernay, le 23/03/2023.